## **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : ST ANDRE DE MAJENCOULES (VILLAGE)**

2024

Une contamination bactériologique a nécessité une restriction temporaire des usages de l'eau pour l'ensemble de la population. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.

A: Eau de bonne qualité

- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DES SUELS 1 (3 ARBRES), SOURCES DES SUELS 2 ET 3. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 367 personnes sur 1 commune (SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES). Le responsable des installations est : «
COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Qualité satisfaisante

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 92 % Valeur maxi: 8 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 2,6 mg/L Valeur maxi: 3,9 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 296 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 7 Valeur maxi: 0,25 NFU

# Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



**ADOUCISSEUR** 

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 10,4 °f Valeur maxi: 10,8 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/07/2025

UDI 030000746

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée

